

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 DECEMBRE 2024**

oOo

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE**  
**LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES**  
**HANDICAPEES**

**RAPPORT**

Par délibérations du 10 juin 2020 et du 29 juin 2023, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein de la Commission Communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Or, M. Bruno EDOUARD qui avait été élu au sein de ladite Commission a démissionné du Conseil Municipal et il convient de le remplacer au sein de cette commission.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 06 Décembre 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 40 présents à cette séance.

**PRESENTS** : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

Mme BERTHIER	à M. AIT-OUARAZ	Mme ENAME	à M. COLIN
Mme EL MEZOUED	à Mme VERET	Mme LEMMET	à M. VOULDOUKIS
Mme LEON	à M. REYNIER	M. BENSABAT	à M. SENANT
M. PARISIS	à M. DOYEN	Mme REMY-LARGEAU	à M. MAUGER
Mme SALL	à M. HOBEIKA		

Mme RAFIK est désignée comme secrétaire.

**La présente délibération a été adoptée par :**

46 voix POUR  
voix CONTRE  
03 voix ABSTENTION  
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2143-3 ;

VU la loi n° 2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la délibération du 16 Février 2016 par laquelle l'Etablissement Public Vallée Sud Grand Paris a créé une commission Intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées ;

CONSIDERANT la possibilité, fixée par la loi précitée dans son article 46, de créer, pour les communes de plus de 5 000 habitants, une commission communale pour l'accessibilité, en complément de la commission Intercommunale ;

VU sa délibération du 10 juin 2020 désignant ses représentants au sein de ladite commission ;

VU sa délibération du 29 juin 2023 désignant M. Bruno EDOUARD comme membre de cette commission ;

CONSIDERANT qu'à la suite de la démission du Conseil Municipal de M. Bruno EDOUARD, il convient de procéder à son remplacement au sein de cette commission ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE. – Est élu, au scrutin secret, au sein de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées :

- M. Julien DOYEN.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme  
Le Maire

